

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux

CP/2019/408

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des agréments et/ou subventions aux bailleurs suivants, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et des dispositifs départementaux volontaristes :

- SIBAR pour quatre opérations de construction de logements aidés (PLUS) situées 9, rue Rampont à BRUMATH, rue Principale à RANGEN, rue Louis Klipfel à BARR et lotissement « Les Crécerelles » à SCHIRRHOFFEN.
- DOMIAL ESH pour cinq opérations de construction de logements aidés (PLUS-PLAI) situées impasse Berlioz à WASSELONNE, rue de Haguenau à SAVERNE, route de Strasbourg à BISCHWILLER, 12, rue Neuve à GRIES et 143, rue de la République à WEYERSHEIM.
- BATIGERE pour une opération de construction de logements aidés (PLUS-PLAI) située 32 et 34, rue de Rohrwiller à BISCHWILLER.
- NEOLIA pour une opération de construction de logements aidés (PLUS-PLAI) située rue Albert Schweitzer à MARCKOLSHEIM.
- La commune de HOFFEN-LEITERSWILLER pour l'acquisition-amélioration de 4 logements (PLUS) situés Cité des Cadres à HOFFEN-LEITERSWILLER.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'État pour la période 2018-2023 (délibération N° CD/2018/009). Dans ce cadre, le Département agréé et finance les opérations déposées au titre du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Par ailleurs, lors cette même réunion, l'Assemblée départementale a décidé d'une nouvelle politique départementale de l'habitat (délibération CD/2018/008). Le Département finance sur sa politique volontariste ces mêmes opérations.

A titre d'information est jointe en annexe une présentation du dispositif d'intervention du Département en vigueur pour les dossiers déposés en 2019.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des agréments et/ou subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État et de la politique volontariste du Département aux bailleurs suivants :

SIBAR :

- un agrément pour la construction de 3 logements PLUS collectifs situés 9, rue Rampont à BRUMATH ;
- un agrément pour la construction de 4 logements PLUS collectifs situés « Lotissement Heumatten » rue Principale à RANGEN ;
- un agrément pour la construction de 8 logements PLUS collectifs situés « Lotissement les Crécerelles » à SCHIRRHOFEN ;
- un agrément pour la construction de 16 logements PLUS collectifs situés rue Louis Klipfel à BARR.

DOMIAL ESH :

- un agrément et une subvention d'un montant de **46 000 €** pour la construction de 11 logements collectifs PLUS et de 5 logements collectifs PLAI situés impasse Berlioz à WASSELONNE ;
- un agrément et une subvention d'un montant de **36 800 €** pour la construction de 4 logements individuels PLUS et de 4 logements individuels PLAI situés rue de Haguenau à SAVERNE ;
- un agrément et une subvention d'un montant de **30 600 €** pour la construction de 8 logements collectifs PLUS et de 3 logements collectifs PLAI situés route de Strasbourg à BISCHWILLER ;
- un agrément pour la construction de 4 logements PLUS individuels situés 12, rue Neuve à GRIES ;
- un agrément pour la construction de 15 logements PLUS collectifs situés 143, rue de la République à WEYERSHEIM.

BATIGERE :

- un agrément et une subvention d'un montant de **132 600 €** pour la construction de 25 logements collectifs PLUS et de 13 logements collectifs PLAI situés rue de Rohrwiller à BISCHWILLER.

NEOLIA :

- un agrément et une subvention d'un montant de **110 400 €** pour la construction de 17 logements collectifs PLUS et de 12 logements collectifs PLAI situés rue Albert Schweitzer à MARCKOLSHEIM.

LA COMMUNE DE HOFFEN-LEITERSWILLER :

- un agrément et une subvention d'un montant de **40 000 €** pour l'acquisition-amélioration de 4 logements collectifs PLUS situés rue des Cadres à HOFFEN-LEITERSWILLER.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPU 2019/1	G 2019 2021 CREATION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – ORG. PRIVES	3 000 000 €	2 894 000 €	2 / 4

Commission Permanente du 30 septembre 2019 - CP/2019/408

Aucun crédit de paiement ne sera mobilisé en 2019 pour ces opérations.

Cette intervention se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

La présente action s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée avec le Préfet en date du 26 mars 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à la SIBAR des agréments au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour la construction de 3 logements PLUS collectifs situés 9, rue Rampont à BRUMATH ; pour la construction de 4 logements PLUS collectifs situés rue Principale à RANGEN ; pour la construction de 8 logements PLUS collectifs situés lotissement « Les Crécerelles » à SCHIRRHOFFEN et pour la construction de 16 logements PLUS collectifs situés rue Louis Klipfel à BARR ;

- à DOMIAL ESH des agréments et des subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 46 000 € pour la construction de 11 logements PLUS collectifs et de 5 logements PLAI collectifs situés impasse Berlioz à WASELONNE, de 36 800 € pour la construction de 4 logements PLUS et 4 logements PLAI situés rue de Haguenau à SAVERNE, de 30 600 € pour la construction de 8 logements PLUS et de 3 logements PLAI situés route de Strasbourg à BISCHWILLER, des agréments pour la construction de 4 logements individuels PLUS situés 12, rue Neuve à GRIES et pour la construction de 15 logements collectifs PLUS situés 143, rue de la République à WEYERSHEIM ;

- à BATIGERE des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 132 600 € pour la construction de 25 logements PLUS collectifs et de 13 logements PLAI collectifs situés 32 et 34, rue de Rohrwiler à BISCHWILLER ;

- à NEOLIA des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 110 400 € pour la construction de 17 logements PLUS collectifs et de 12 logements PLAI collectifs situés rue Albert Schweitzer à MARCKOLSHEIM.

- à la Commune de HOFFEN-LEITERSWILLER au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 40 000 € pour l'acquisition-amélioration de 4 logements PLUS collectifs situés « Cité des Cadres » à HOFFEN-LEITERSWILLER.

La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des conventions-type d'agrément, d'attribution et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, la SIBAR, DOMIAL ESH, BATIGERE, NEOLIA et la commune d' HOFFEN-LEITERSWILLER et joints en annexe.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département, la SIBAR, DOMIAL ESH, BATIGERE, NEOLIA et la commune de HOFFEN-LEITERSWILLER.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY